

CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (C.P.E.S.)

MUSIQUE

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

LIVRET D'INFORMATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT, D'ADMISSION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

DISCIPLINES INSTRUMENTALES

> Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Disciplines proposées

Violon	Flûte traversière	Cor	Piano	Flûte à bec
Alto	Hautbois	Trompette/Cornet	Harpe	Clavecin
Violoncelle	Clarinette	Trombone	Guitare	Viole de gambe
Contrebasse	Basson	Tuba	Accordéon	Orgue
	Saxophone	Batterie	Mandoline	
		Percussion		

Conditions d'admission

Ce cursus est accessible à tout candidat, possédant au minimum un Brevet d'Études Musicales (B.E.M.) délivré par un établissement d'enseignement artistique classé par l'État.

L'admission se fait sur concours selon des modalités définies dans le règlement des études des disciplines concernées consultable et téléchargeable sur le site du Conservatoire.

Pour toute situation dérogatoire, une commission d'équivalence de niveau statuera sur la recevabilité de la candidature.

Après s'être pré-inscrit en ligne, le candidat sera invité à détailler son parcours, ses connaissances, son projet dans un dossier spécifique qui lui sera envoyé par mail.

Modalités du concours d'entrée

Ce concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

• Épreuves d'admissibilité :

- Interprétation d'un programme faisant appel à 3 esthétiques différentes d'une durée totale de 20 minutes environ:
 - pièces imposées

La liste des pièces imposées est consultable sur le site Internet du Conservatoire

- pièces au choix du candidat mettant en évidence son niveau technique Si les pièces libres sont accompagnées, le candidat devra se présenter avec son accompagnateur. IMPORTANT : Deux exemplaires de partitions originales ou photocopiées (timbrées SEAM) seront à fournir le jour du concours pour les membres du jury

- Épreuves de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat.

Les candidats ayant validé un certificat de fin d'études en formation musicale peuvent être dispensés des épreuves ; ils doivent, dans ce cas, fournir une attestation de récompense (certificat de fin d'études en formation musicale) à l'adresse <u>CRR scolarite@mairie-toulouse.fr</u>, ou à défaut, se présenter à l'évaluation de formation musicale.

• Épreuves d'admission :

- Déchiffrage
- Entretien du candidat avec le jury portant sur son parcours antérieur, sa motivation et sa disponibilité à suivre des classes préparatoires.